

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 FEVRIER 2019

## COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Ville du Port



### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

**MARDI 5 FEVRIER 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE**

Le 28 janvier 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 11 décembre 2018 P. 01
2. Budget Primitif 2019 – Budget annexe de l'Eau P. 28
3. Budget Primitif 2019 – Budget annexe de l'Assainissement P. 31
4. Budget Primitif 2019 – Budget annexe du Fossoyage P. 34
5. Budget Primitif 2019 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) P. 37
6. Budget Primitif 2019 – Budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) P. 38
7. Budget Primitif 2019 – Budget Principal P. 39
8. Réalisation d'une voie de liaison entre le giratoire de l'Axe Mixte et la rue Pierre Brossolette - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion P. 66
9. Constitution d'un groupement de commandes permanent pour diverses fournitures et prestations de services entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et Commune de Le Port P. 75
10. Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO) - Approbation des modalités et des dispositions de la convention type pour l'offre Dalloz collectivités 2019-2020 P. 81
11. Action de mutualisation archives avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO) - Approbation des modalités et des dispositions de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques en vue d'un système d'archivage électronique P. 86
12. Mise en œuvre des « Mercredis Loisirs » – Recrutement des animateurs P. 93
13. Note d'information - Nomination d'un délégué à la protection des données P. 94
14. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P. 95

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq février, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Cala M'Rhéhoury 5<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Sabine Le Toullec à 17h07, Mme Mémouna Patel à 17h07, M. Henry Hippolyte à 17h07, Mme Firose Gador à 17h07, M. Patrick Jardinot à 17h07, Mme Valérie Auber à 17h07, M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint à 17h09.

**Départ (s) en cours de séance** : M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint à 17h55, Mme Firose Gador à 17h57, Mme Valérie Auber à 17h57, M. Patrick Jardinot à 17h57.

**Absent (s)**: Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

-----

***Ouverture de la séance à 17h***

M. le Maire présente :

- Mme Christelle Parvedy, Coordinatrice PRE au CCAS depuis décembre 2018
- Mme Vanessa Tanjama, Assistance Sociale au CCAS depuis décembre 2018
- M. Ange Andongui, Coordonnateur CEJ-CTG au CCAS depuis le 15 janvier 2019
- Mme Donna Marie Noëlle Lubin-Perrine, Responsable de la Lecture Publique depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

- 
1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal  
Séance du mardi 11 décembre 2018
- 

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 11 décembre 2018 ;

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

- 
2. Budget Primitif 2019 – Budget annexe de l'Eau
- 

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de l'Eau ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire à 1 500 000 € en section de fonctionnement et à 2 400 000 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** valide que les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**Arrivées de Mme Sabine Le Toullec à 17h07, Mme Mémouna Patel à 17h07, M. Henry Hippolyte à 17h07, Mme Firose Gador à 17h07, M. Patrick Jardinot à 17h07, Mme Valérie Auber à 17h07, M. Sergio Erapa à 17h09.**

- 
3. Budget Primitif 2019 – Budget annexe de l'Assainissement
- 

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 1 opposition : Mme Firose Gador),*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de l'Assainissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire à 640 000 € en section de fonctionnement et à 500 000 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** valide que les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 1 opposition : Mme Firose Gador),*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du fossoyage.

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire à 9 000 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

**Article 3 :** valide que les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 1 opposition : Mme Firose Gador),*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire à 6 500 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** valide que les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

**Article 2 :** arrête l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement à 0 €.

**Article 3 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Sergio Erapa et 6 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, M. Henry Hippolyte, Mme Mémouna Patel, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),*

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2019 du budget principal ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire à 60 857 910 € en section de fonctionnement et à 18 830 942,09 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** valide que les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**Départ de M. Sergio Erapa à 17h55, Mme Firose Gador à 17h57, Mme Valérie Auber à 17h57, M. Patrick Jardinot à 17h57.**

---

8. Réalisation d'une voie de liaison entre le giratoire de l'Axe Mixte et la rue Pierre Brossolette - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Région Réunion, agissant au nom et pour le compte de la commune de Le Port pour la réalisation du projet de réalisation d'une voie de liaison entre le giratoire de l'axe mixte et la rue Pierre Brossolette ;

**Article 2 :** approuve la rétrocession gratuite de la voie à la commune de Le Port à l'issue des travaux ;

**Article 3 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention de mandat avec la Région Réunion et tous les actes correspondants.

---

9. Constitution d'un groupement de commandes permanent pour diverses fournitures et prestations de services entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et Commune de Le Port

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve le projet de groupement de commande ;

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, jointe en annexe ;

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à signer, en tant que coordonnateur du groupement, les marchés publics dans les formes établies par la réglementation.

---

10. Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO)  
Approbation des modalités et des dispositions de la convention type pour l'offre Dalloz  
collectivités 2019-2020

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve le principe de mutualisation documentaire entre la Ville et le TCO jusqu'à la fin du schéma de mutualisation 2015-2020 ;

**Article 2 :** valide le projet de convention de mutualisation fixant les nouvelles modalités financières de remboursement du coût de l'abonnement entre chaque collectivité ;

**Article 3 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention de mutualisation ou tout document y afférent.

---

11. Action de mutualisation archives avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO) -  
Approbation des modalités et des dispositions de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents numériques en vue d'un système d'archivage électronique

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve la participation de la Commune de Le Port à la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude des documents numériques ;

**Article 2 :** valide la participation financière de la collectivité, à hauteur de 2 700 € ;

**Article 3 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commande ou tout document y afférent.

---

12. Mise en œuvre des « Mercredis Loisirs » – Recrutement des animateurs

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve le nombre, les modalités de recrutement et de rémunération des animateurs de février à juillet 2019 dans les conditions mentionnées dans le rapport présenté en séance ;

**Article 2 :** autorise le Maire à signer tous les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après avoir débattu,**

**Article 1 :** prend acte de la nomination de Mme Aurélie TOARD en qualité de déléguée à la protection des données.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après avoir débattu,**

**Article 1 :** prend acte de la présentation de la liste des marchés et des avenants sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

.....  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.**



**LE MAIRE**

  
**Olivier HOARAU**